

**DÉLIBÉRATION N° 2025-006 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 25 FEVRIER 2025 à 14 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 14 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » s'est réuni en salle AUBRAC à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Jean-Michel ARNAL, M. Régis NESPOULOUS, M. Yves REGOURD, M. Serge GELY, Mme Emilie SAULES LE BARS, Mme Kateline DURAND.

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA

Etaient absents : M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE, M. Alexis CANITROT

Secrétaire de séance : Mme Kateline DURAND.

Objet : Approbation de l'avenant 1 à la convention de DSP

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 25 février 2025 ont été adressés à ses membres le 18 février 2025 ;

Considérant la délibération 2024-007 du 28 juin 2024 ayant approuvé la conclusion de la convention de délégation de service public pour la gestion du centre MICROPOLIS avec la SAEML Cité des insectes ;

Considérant qu'au terme des six premiers mois de mise en œuvre du contrat, il est apparu qu'une adaptation est nécessaire sur l'article 17 de la convention, le temps de procéder à une analyse fiscale sur la question de la TVA considérant qu'entre la précédente DSP et celle qui vient d'être signée, il y a eu une évolution du régime juridique.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical APPROUVE l'avenant 1 à la convention de DSP ci-annexé.

Le Président du Syndicat,

M. Jean-Luc CALMELLY

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 8**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**